

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 17 février 2023
DEL-2023-08**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 3
- * de Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI représentée par M. Paul COLOMBANI, 2^{ème} adjoint, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI ; M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Dominique MITRIDATI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Françoise CAMPANA, M. Dominique FABRE, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI ; M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Pierre-Jean STEFANI, Mme Patricia SOULLARD, M. Félix TAMBINI.

OBJET : Délégation de Service Public pour la gestion de la Structure d'Accueil Petite Enfance « A Torricella ».

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 février 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses articles R.1411-1 et suivants ainsi que l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

VU la délibération n°DEL-2022-73 en date du 14 octobre 2022 approuvant le principe d'une Délégation de Service public pour la gestion de la structure d'Accueil de la Petite Enfance ;

VU l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 06 janvier 2023, demandant un complément d'information aux candidats ;

VU le rapport d'analyse des offres présenté en Commission de Délégation de Service Public en date du 20 janvier 2023 ;

Considérant qu'il revient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation,

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, l'approbation de l'offre de l'entreprise « EN.JEU CASINCA », dans la mesure où cette offre répond aux besoins définis par la Collectivité.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le choix de l'entreprise « EN.JEU CASINCA », en qualité de délégataire de service public pour la gestion de la structure d'Accueil de la Petite Enfance.
- **D'approuver** les termes du contrat de délégation et ses annexes.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec cette entreprise et les actes qui en découlent.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI